

Restaurer les forêts et les paysages et gérer durablement les terres au Sahel



Didier Simon, FFEM

Les populations du Burkina Faso et du Niger dépendent de terres soumises à de fortes pressions biophysiques et anthropiques pour des raisons écologiques, économiques et sociales. En soutenant un projet de lutte contre la dégradation de ces terres, le FFEM promeut un financement décentralisé et une planification communale participative.

01/01/2018

Date de début du projet

31/01/2023

Date de fin du projet

01/06/2017

Date d'octroi du projet

Burkina Faso

Localisation

[Forêts et terres agricoles](#)

Secteur(s)

[subvention](#)

Outils de financement

6 500 000 EUR

Montant du financement dont financement FFEM

1 800 000

EUR Montant du financement FFEM

4 ans

Durée du financement

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Bénéficiaires

[AFD Action contre la désertification \(ACD\) Forest Ecosystem Restoration Initiative \(FERI\) Korea Forest Service \(KFS\)](#)

Cofinanceur(s)

AFD

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Institution(s) membre(s) porteuse(s) du projet

Contexte et Objectifs

D'après une analyse cartographique menée en 2014 par le World Resources Institute, la plupart des terres du Sahel sont dégradées. En cause, de fortes pressions exercées sur les ressources naturelles : pluies faibles, températures élevées, forte aridité, sols pauvres, accroissement démographique, problèmes de sécurité et de gouvernance.

Les populations du Burkina Faso et du Niger dépendent fortement de ces terres pour le pastoralisme, l'agriculture vivrière, l'alimentation, la pharmacopée, ou l'énergie. Pour les aider, le FFEM soutient un projet de restauration des forêts et des paysages (RFP). L'objectif : créer des espaces sains et fertiles où les communautés locales, les écosystèmes et d'autres parties prenantes peuvent cohabiter dans le cadre d'une gestion durable des terres (GDT).

Descriptif

Ce projet repose sur trois composantes :

- **Renforcer les capacités communales de planification**, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et activité génératrice de revenu (AGR) d'accompagnement, ainsi que les capacités nationales d'appui-conseil à six communes pilotes – trois au Burkina Faso et trois au Niger – pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR propres à chaque pays.
- **Produire et diffuser des connaissances** sur la RFP/GDT aux niveaux sous-régional et international.
- **Mettre en œuvre, suivre et évaluer** les activités du projet.

Impacts

- **Renforcement des capacités des acteurs locaux pour la RFP/GDT**, via la mise en place de neuf agents opérationnels déconcentrés des Ministères

en charge du développement rural et services fonciers qui rédigeront des rapports semestriels au Niger et au Burkina Faso

- **Amélioration des ressources naturelles** par la restauration de 1500 hectares de terres, la récupération de 9 000 hectares de terres, l'aménagement de 1 000 hectares de forêts, le reboisement de 2 000 hectares au Niger et la plantation de 1,25 million de plants produits au Burkina Faso
- **Meilleure identification des coûts/bénéfices carbone et biodiversité** de la RFP/GDT au Sahel avec deux thèses appliquées sur deux sites, trois publications et deux communications internationales

Caractère exemplaire et innovant

Avec ce projet, le FFEM innove en mettant les communes rurales au centre de l'action en matière de gestion durable des terres. Une approche qui s'inscrit dans la logique de décentralisation engagée au Burkina Faso et au Niger. En renforçant leurs capacités de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre (planification, exécution et suivi-évaluation des actions), en leur confiant la gestion fiduciaire et en leur permettant de recruter des techniciens, le projet permet de vérifier la pertinence de sa méthode pour réussir sa reproductibilité.

Par ailleurs, un outil numérique (Collect Earth-Open Foris) d'évaluation des données de référence et de suivi des usages des terres et de la couverture végétale, à partir d'imagerie satellite gratuite, est testé pour fournir un maximum d'informations précises aux communes.